

Mobilité rurale dans le Pays de la Châtre en Berry

Compte rendu du séminaire élus

Vendredi 21 juin 2019



/ Participants

A compléter

/ Déroulé de l'atelier

Le séminaire d'une durée de 2 heures s'est déroulé comme suit :

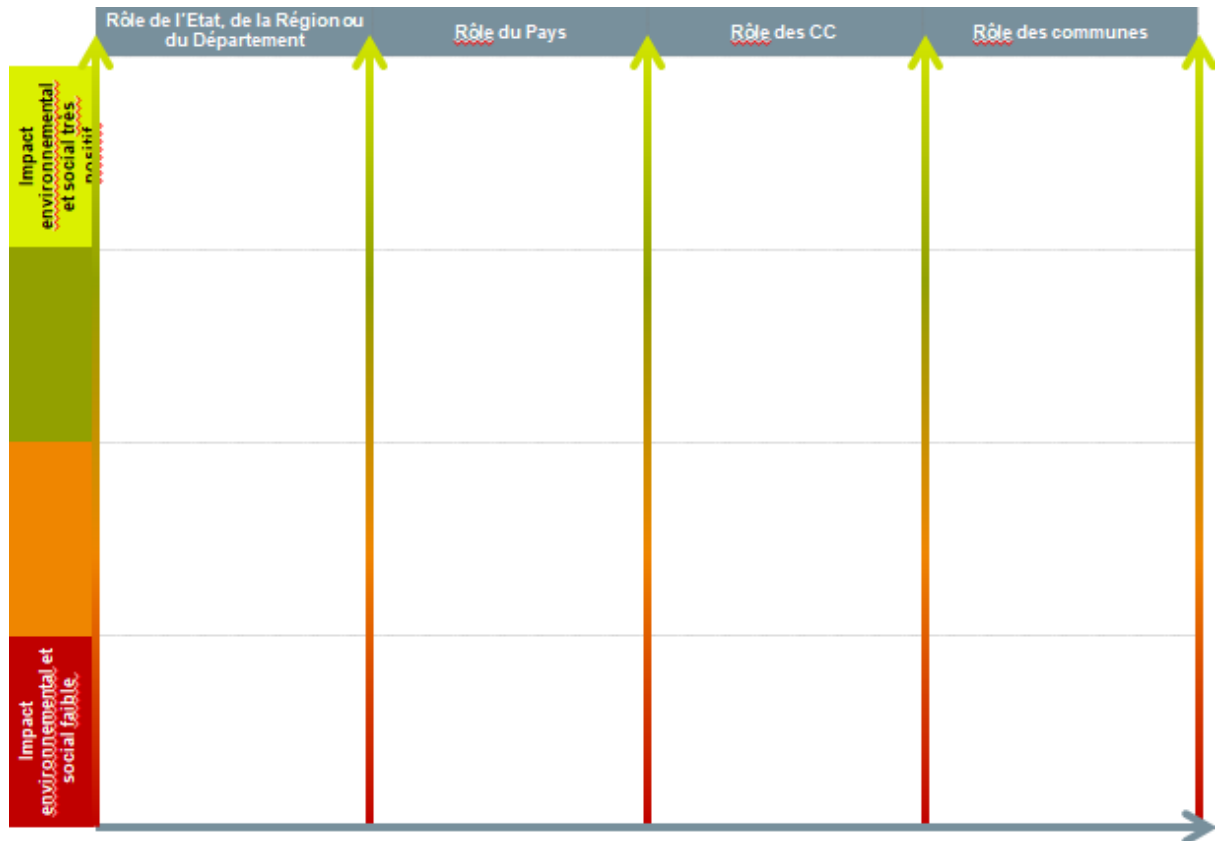
- Accueil
- Introduction
- Rappel de l'étude, des résultats d'enquête et des idées d'actions issues de la concertation
- Réactions et échanges
- Atelier de priorisation en sous-groupes

Pour plus de détails, il est possible de consulter le support de la présentation Power Point.

/ Description de l'atelier

Matériel à disposition

- Cartes des pistes d'actions (chaque piste d'action issue de la concertation figure sur une carte)
- Matrice des rôles de la commune à l'Etat, impacts environnementaux et sociaux à compléter par les participants avec les cartes :



Consignes pour 3 groupes (3 tables de travail)

- Positionner chaque carte sur la matrice selon le pilotage possible ou souhaitable, et le niveau d'impact environnemental et social
- Tenter de trouver le consensus sur chaque table pour positionner les cartes
- Les cartes (actions) jugées non nécessaires par les participants sont écartées
- Tenter une synthèse des 3 tables pour identifier les actions prioritaires à mener pour les communes, communautés de communes et le syndicat mixte du pays de la Châtre en Berry

/ Actions prioritisées

Table 1 :

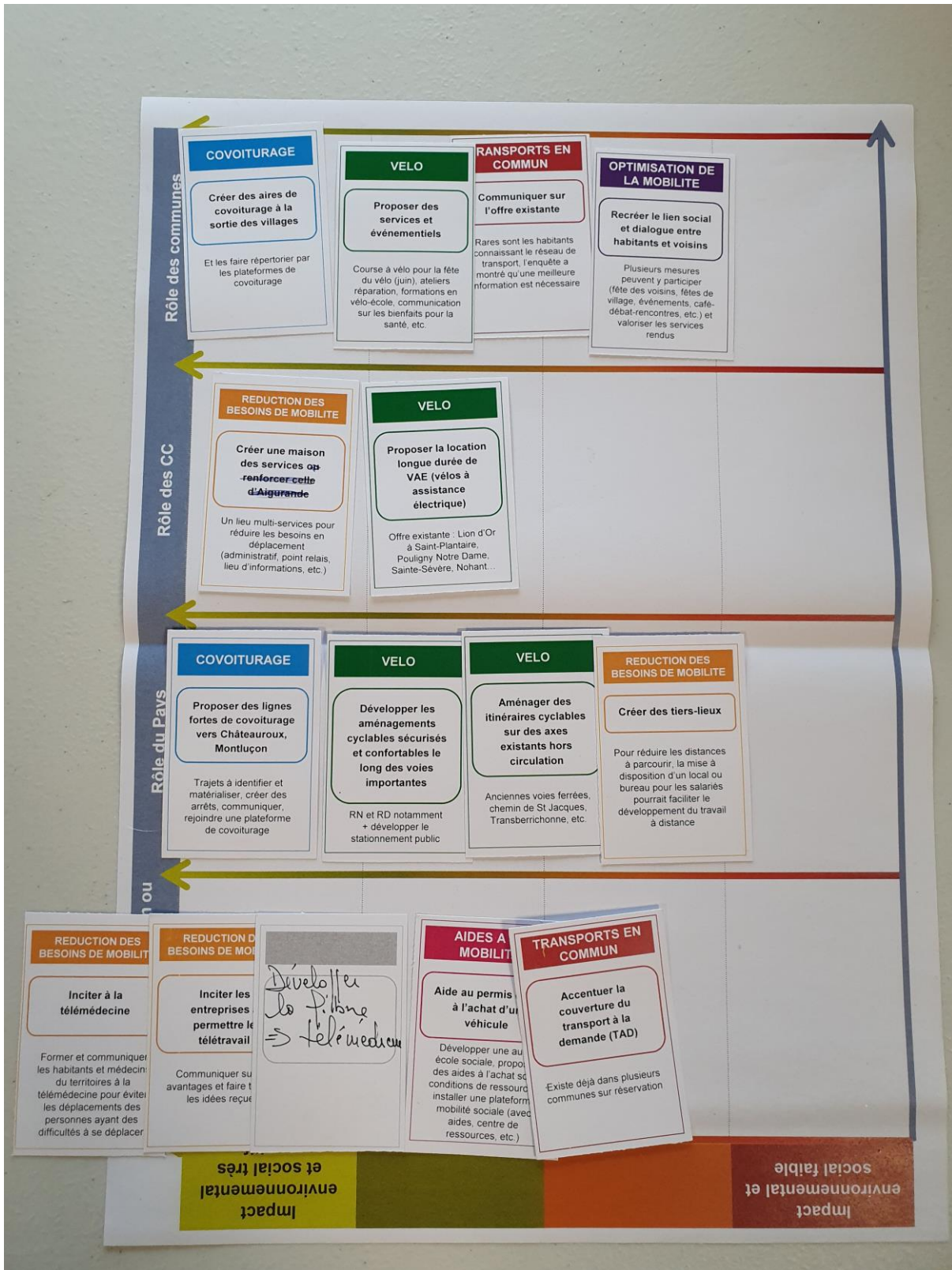


Table 2 :

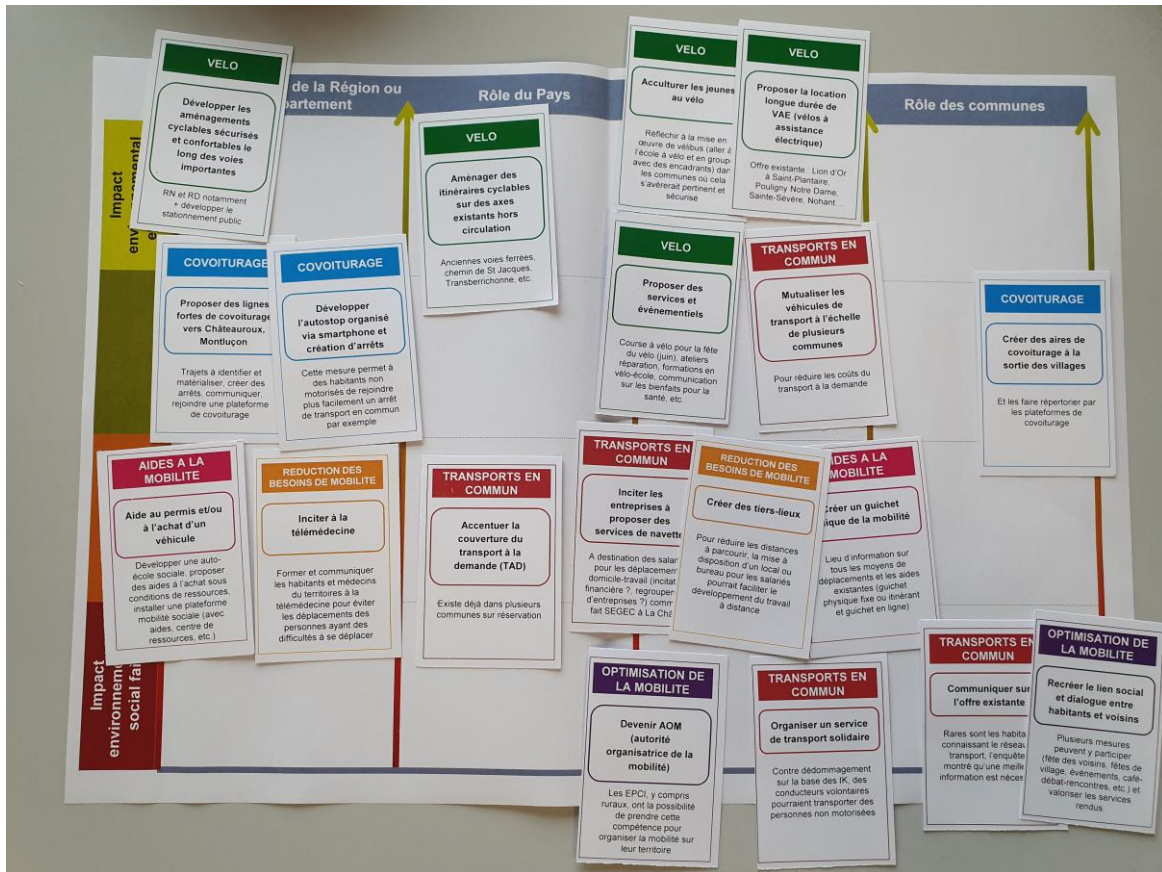
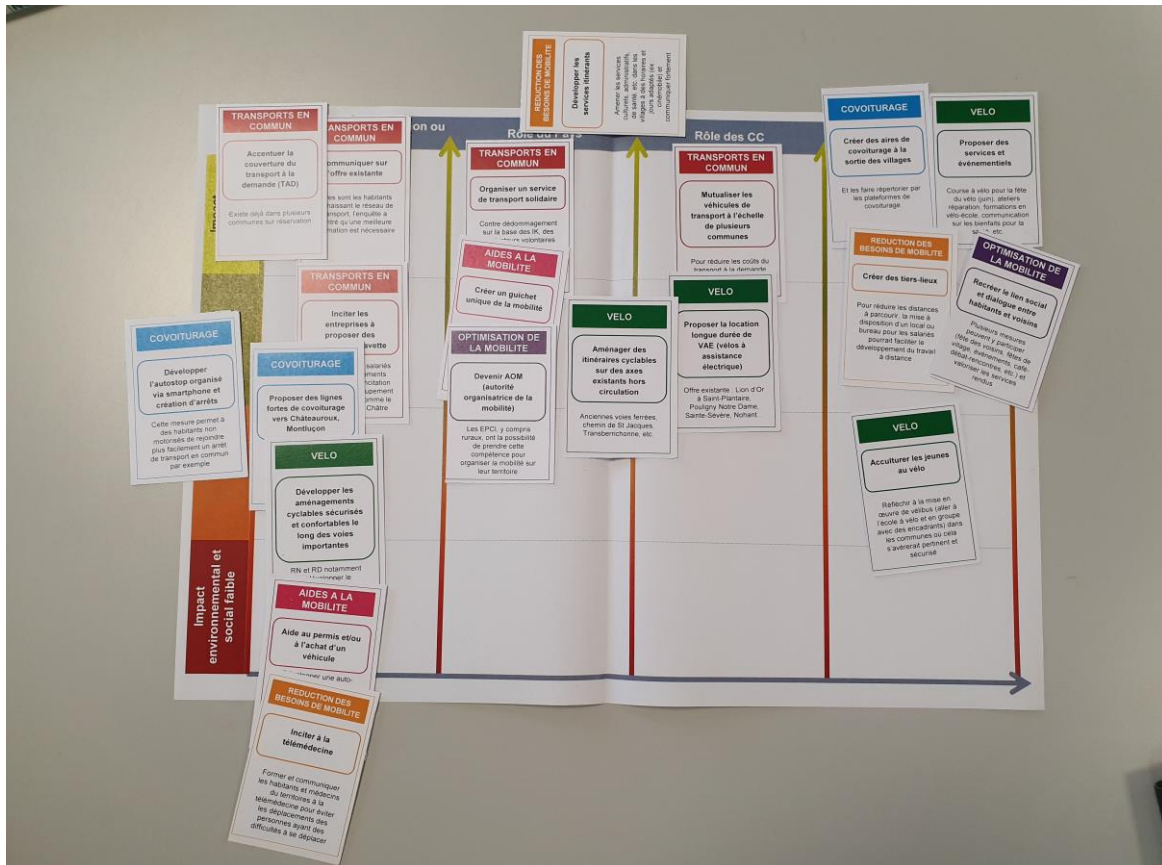
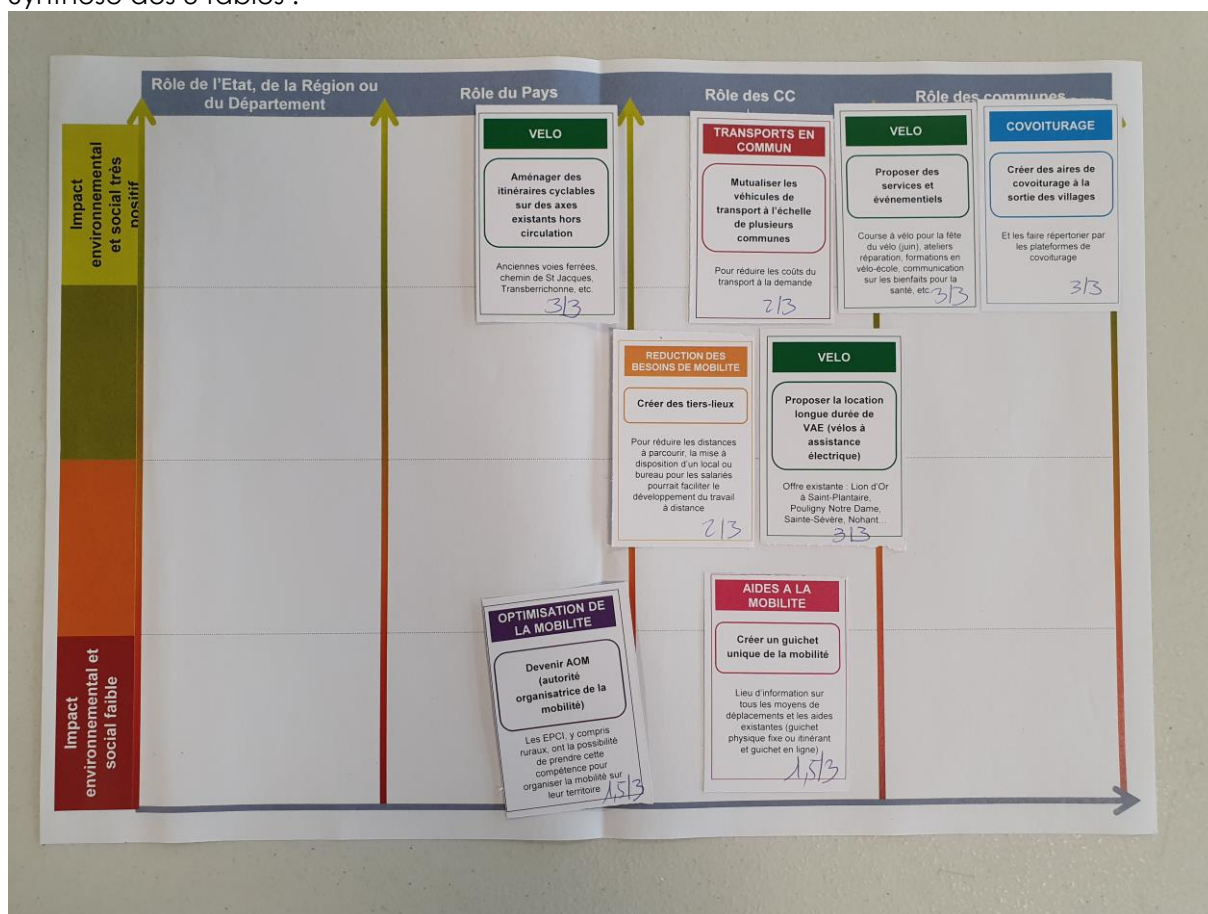


Table 3 :



Synthèse des 3 tables :



Les actions prioritaires à mener par les **communes** sont :

- Créer des aires de covoiturage à la sortie des villages (les 3 tables sont du même avis)
- Proposer des services et événementiels pour inciter à la pratique du vélo (les 3 tables sont du même avis)

Les actions prioritaires à mener par les **communautés de communes** sont :

- Mutualiser les véhicules de transports existants à l'échelle de plusieurs communes dans le cadre de l'organisation d'un transport à la demande en maximisant l'utilisation des véhicules existants (2 tables sont du même avis)
- Créer des tiers-lieux pour proposer aux salariés et indépendants du territoire un lieu d'accueil partagé, tout en réduisant les distances à parcourir pour aller travailler (2 tables sont du même avis)
- Proposer la location longue durée de vélos à assistance électrique pour faire tester et inciter les habitants à cette pratique (les 3 tables sont du même avis)

L'action prioritaire à mener par le **pays de la Châtre en Berry** est :

- Aménager des itinéraires cyclables en utilisant les chemins et axes existants

En complément 2 autres actions ont été identifiées comme pouvant être de la compétence du pays ou des communautés de communes, mais ne sont pas jugées prioritaires :

- Devenir autorité organisatrice de la mobilité
- Créer un guichet unique de la mobilité (répertoriant l'ensemble des informations mobilité sur le territoire)

/ Suite de la démarche

A partir de cette liste d'actions prioritaires en séminaire d'élus, le pays prévoit de présenter les résultats en conseil syndical puis auprès des conseils communautaires, pour s'assurer de l'appropriation de cette thématique par le plus grand nombre d'élus.

En période pré-électorale, il est cependant inopportun de lancer une démarche mutualisée. Toutefois, chaque commune et chaque EPCI pourra décider d'approfondir les actions proposées.

Les actions ayant été écartées ou jugées de la compétence de l'état, de la région ou du département sont également à étudier et à porter à connaissance des principaux intéressés.